

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE PLENIERE DU 15 MARS 2018

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 15 mars 2018 à 18 h 30 en séance ordinaire au siège de la Communauté, sous la présidence de monsieur Daniel MALOSSE.

Date de convocation : 8 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 28

Nombre de votants : 31 (dont 3 pouvoirs)

Etaient présents : M. CHOULET - Mme GEREZ – Mme CHANTRAINE - Mme AGARRAT – M. ROMIER – Mme ROCHE – M. SCARNA – Mme FAYOLLE – M. JEANTET - Mme BERGER – M. SERVANIN - Mme DI FOLCO – M. CHAREF - M. MARQUIER – Mme JASSERAND – Mme DURAND – M. GAULE - M. VIVERT – Mme PERRIN – M. LACOSTE-DEBRAY - Mme KRAMP – M. JULLIEN – Mme HECTOR - M. MALOSSE – Mme LANSON PEYRE DE FABREGUES – Mme CHAMARIE - M. MAZURAT – M. BADOIL

Secrétaire de séance : Mme AGARRAT

Absents excusés :

- M. DUSSURGEY
- M. CHAREF : Pouvoir donné à Mme DI FOLCO jusqu'au point n° 3 inclus
- M. BOUCHARD : Pouvoir donné à M. MARQUIER
- M. THIMONIER : Pouvoir donné à Mme DURAND
- Mme PERRIN : Pouvoir donné à M. VIVERT jusqu'au point n° 6 inclus
- Mme LANSON PEYRE DE FABREGUES : absente jusqu'au point n° 4 inclus
- Mme CREUX : Pouvoir donné à M. BADOIL
- M. SERVANIN : Pouvoir donné à Mme BERGER à partir du point n° 9

Procès-verbal de la séance plénière du 8 février 2018

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **approuve** le procès-verbal de la séance plénière du 8 février 2018.

Points donnant lieu à délibération

1 – Election d'un secrétaire de séance

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **élit** madame Christiane AGARRAT, comme secrétaire de séance.

2 – Bilan de la politique foncière de la CCVL pour l'exercice 2017

Monsieur le président rappelle aux conseillers communautaires que l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné ».

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **approuve** le bilan de la politique foncière de la CCVL pour l'exercice 2017.

3 – Comptes de gestion de l'exercice 2017

Monsieur le président indique qu'au cours de cette séance, il convient d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2017 et ajoute que ceux-ci sont en tous points conformes aux comptes administratifs.

Le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **approuve** les comptes de gestion du receveur communautaire pour l'exercice 2017 pour le budget principal de la CCVL ainsi que pour les budgets annexes « Environnement », « Logement social », « Développement économique – Au Malval » à Vaugneray, « PAE Maison-Blanche » à Vaugneray, « PAE Clapeloup » à Ste Consorce, « PAE Les Lats II » à Messimy, « PAE Les Andrés » à Brindas et « OTVL ».

Arrivée d'un conseiller communautaire, soit 30 votants.

4 – Comptes administratifs de l'exercice 2017

- **Budget principal**
- **Budget annexe « Environnement »**
- **Budget annexe « Logement social »**
- **Budget annexe « Développement économique – Au Malval » à Vaugneray**
- **Budget annexe « PAE Maison-Blanche » à Vaugneray**
- **Budget annexe « PAE Clapeloup » à Sainte Consorce**
- **Budget annexe « PAE Les Lats II » à Messimy**
- **Budget annexe « PAE les Andrés » à Brindas**
- **Budget annexe « OTVL »**

Monsieur le président donne la parole à madame Agarrat, vice-présidente en charge des finances, qui rappelle l'obligation d'approuver les comptes administratifs de chaque exercice.

Après présentation des résultats, le conseil de communauté, par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, (M. le président ne prenant pas part au vote), **approuve** les comptes administratifs de l'exercice 2017 pour le budget principal de la CCVL ainsi que pour les budgets annexes « Environnement », « Logement social », « Développement économique – Au Malval » à Vaugneray, « PAE Maison-Blanche » à Vaugneray, « PAE Clapeloup » à Ste Consorce, « PAE Les Lats II » à Messimy, « PAE Les Andrés » à Brindas et « OTVL ».

Les résultats sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
- DEPENSES	4 195 608.69 €	8 525 342.31 €
- RECETTES	3 712 346.91 €	10 628 717.06 €
Résultats N-1 reportés	-1 466 926.77 €	294 233.98 €
Résultat 2017	-1 950 188.55 €	2 397 608.73 €
Excédent 2017	447 420.18 €	

BUDGET ANNEXE « ENVIRONNEMENT »	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
- DEPENSES	119 441.25 €	2 277 990.01 €
- RECETTES	96 952.81 €	2 275 191.85 €
Résultats N-1 reportés	259 825.17 €	633 357.84 €
Résultat 2017	237 336.73 €	630 559.68 €
Excédent 2017	867 896.41 €	

BUDGET ANNEXE « LOGEMENT SOCIAL »	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
- DEPENSES	0.00 €	156 429.34 €
- RECETTES	6 348.59 €	142 208.65 €
Résultats N-1 reportés	11 455.51 €	248 475.69 €
Résultat 2017	17 804.10 €	234 255.00 €
Excédent 2017	252 059.10 €	

BUDGET ANNEXE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Au Malval » à Vaugneray	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
- DEPENSES	35 581.97 €	32 758.58 €
- RECETTES	84 983.64 €	34 000.00 €
Résultats N-1 reportés	- 32 021.86 €	0.00 €
Résultat 2017	17 379.81 €	1 241.42 €
Excédent 2017	18 621.23 €	

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE Maison-Blanche » à Vaugneray	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
- DEPENSES	147 941.23 €	147 941.23 €
- RECETTES	147 941.23 €	147 941.23 €
Résultats N-1 reportés	-147 941.23 €	86 963.77 €
Résultat 2017	-147 941.23 €	86 963.77 €
Déficit 2017	-60 977.46 €	

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE Clapeloup » à Ste Consoce	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
- DEPENSES	2 809 073.51 €	2 849 185.32 €
- RECETTES	1 334 951.19 €	2 846 163.97 €

Résultats N-1 reportés	210 783.52 €	252 796.72 €
Résultat 2017	-1 263 338.80 €	249 775.37 €
Déficit 2017	-1 013 563.43 €	

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE Les Lats II » à Messimy	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
- DEPENSES	273 787.68 €	273 787.68 €
- RECETTES	233 734.40 €	292 019.36 €
Résultats N-1 reportés	-233 734.40 €	0.00 €
Résultat 2017	-273 787.68 €	18 231.68 €
Déficit 2017	-255 556.00 €	

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE « Les Andrés » à Brindas	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
- DEPENSES	665 183.50 €	665 183.50 €
- RECETTES	627 813.00 €	665 183.50 €
Résultats N-1 reportés	-627 813.00 €	0.00 €
Résultats 2017	-665 183.50 €	0.00 €
Déficit 2017	-665 183.50 €	

BUDGET ANNEXE « OTVL »	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
- DEPENSES	0.00 €	83 788.61 €
- RECETTES	1 234.02 €	91 957.08 €
Résultats N-1 reportés	3 879.83 €	30 742.62 €
Résultat 2017	5 113.85 €	38 911.09 €
Excédent 2017	44 024.94 €	

Les restes à réaliser reportés (section d'investissement) s'établissent comme suit :

- Budget principal
 - Dépenses : 2 340 592.93 €
 - Recettes : 2 200 785.00 €
 - Déficit : -139 807.93 €

- Budget annexe « Environnement »
 - Dépenses : 38 738.62 €
 - Recettes : 11 135.49 €
 - Déficit : -27 603.13 €

Arrivée d'un conseiller communautaire, soit 31 votants.

5 – Affectation des résultats de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018

Monsieur le président donne la parole à madame Agarrat, vice-présidente en charge des finances, qui, au vu des résultats, présente les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018.

Après exposé, le conseil de communauté, par 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **décide d'affecter** la somme de 2 089 996.48 € au compte 1068 du budget principal pour 2018, afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement consolidé,
- **constate** qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir en 2018 pour le budget annexe « Environnement »,
- **constate** qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir en 2018 pour le budget annexe « Logement social »,
- **constate** qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir en 2018 pour le budget annexe « Développement économique - Au Malval » à Vaugneray,
- **constate** qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir en 2018 pour le budget annexe « PAE Maison-Blanche » à Vaugneray,
- **constate** qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir en 2018 pour le budget annexe « PAE Clapeloup » à Ste Consorice,
- **constate** qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir en 2018 pour le budget annexe « PAE Les Lats II » à Messimy,
- **constate** qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir en 2018 pour le budget annexe « PAE Les Andrés » à Brindas,
- **constate** qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir en 2018 pour le budget annexe « OTVL »,

-**décide**, de la même façon, que le reliquat des excédents de fonctionnement 2017 non affectés au compte 1068 soit porté en section de fonctionnement des budgets concernés, pour 2018, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » comme suit :

*** budget principal :**

- investissement : déficit de 1 950 188.55 €
- fonctionnement : reprise de l'excédent de fonctionnement de 307 612.25 € à affecter au compte 002

*** budget annexe « Environnement » :**

- investissement : excédent de 237 336.73 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : excédent de 630 559.68 € à affecter au compte 002

*** budget annexe « logement social »**

- investissement : excédent de 17 804.10 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : excédent de 234 255.00 € à affecter au compte 002

*** budget annexe « Développement économique – Au Malval » :**

- investissement : excédent de 17 379.81 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : excédent de 1 241.42 € à affecter au compte 002

*** budget annexe « PAE Maison-Blanche » à Vaugneray**

- investissement : déficit de 147 941.23 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : excédent de 86 963.77 € à affecter au compte 002

*** budget annexe « PAE Clapeloup » à Ste Consorice**

- investissement : déficit de 1 263 338.80 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : excédent de 249 775.37 € à affecter au compte 002

*** budget annexe « PAE Les Lats II » à Messimy**

- investissement : déficit de 273 787.68 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : excédent de 18 231.68 € à affecter au compte 002

*** budget annexe « PAE les Andrés » à Brindas**

- investissement : déficit de 665 183.50 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : aucune affectation

*** budget annexe « OTVL »**

- investissement : excédent de 5 113.85 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : excédent de 38 911.09 € à affecter au compte 002

6 – Fiscalité : vote des taux 2018

- **Contribution Foncière des Entreprises (CFE)**
- **Taxe d'Habitation (TH)**
- **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)**
- **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)**

Monsieur le président indique que la commission « Finances », réunie dans le cadre de la préparation budgétaire, a proposé de maintenir les taux fixés antérieurement pour l'exercice 2018.

Monsieur Jullien fait observer que si les taux proposés sont identiques, les bases sont différentes du fait de la suppression du mécanisme de neutralisation concernant la taxe d'habitation des habitants de Vaugneray, suite à la création de la commune nouvelle. Il insiste sur la nécessité de trouver une solution qui assure l'équité entre tous les contribuables de la CCVL.

Après présentation, le conseil de communauté, par 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-décide de fixer les taux de fiscalité de la CCVL pour 2018 comme suit :

- **CFE** : taux à 22,92 % applicable aux bases fiscales de la cotisation foncière des entreprises revenant à la CCVL,
- **TH** : taux de 6,98 % applicable aux bases fiscales de la taxe d'habitation revenant à la CCVL,
- **TFNB** : taux de 2,47 % applicable aux bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la CCVL,
- **TFB** : taux de 0,357 % applicable aux bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés bâties revenant à la CCVL.

7 – Budgets primitifs de l'exercice 2018

- Budget principal
- Budget annexe « Environnement »
- Budget annexe « Logement social »
- Budget annexe « Développement économique – Au Malval » à Vaugneray
- Budget annexe « PAE Maison-Blanche » à Vaugneray
- Budget annexe « PAE Clapeloup » à Sainte Consorce
- Budget annexe « PAE Les Lats II » à Messimy
- Budget annexe « PAE les Andrés » à Brindas
- Budget annexe « OTVL »

Monsieur le président donne la parole à madame Agarrat, vice-présidente en charge des finances, qui présente les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal tant en dépenses qu'en recettes puis les différents budgets annexes de la CCVL.

Les résultats des sections des différents budgets sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	14 803 630.01	11 232 365.80	26 035 995.81
- Recettes	14 803 630.01	11 232 365.80	26 035 995.81

BUDGET ANNEXE « ENVIRONNEMENT »	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	817 476.07	2 913 454.39	3 730 930.46
- Recettes	817 476.07	2 913 454.39	3 730 930.46

BUDGET ANNEXE « LOGEMENT SOCIAL »	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	24 154.10	373 350.00	397 504.10
- Recettes	24 145.10	373 350.00	397 504.10

BUDGET ANNEXE « DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AU MALVAL »	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	54 033.79	41 741.42	95 775.21
- Recettes	54 033.79	41 741.42	95 775.21

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE DE MAISON-BLANCHE » À VAUGNERAY	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	295 882.46	234 905.00	530 787.46
- Recettes	295 882.46	234 905.00	530 787.46

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE DE CLAPELOUP » À STE CONSORCE	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	4 666 553.95	3 720 024.62	8 386 578.57
- Recettes	4 666 553.95	3 720 024.62	8 386 578.57

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE LES LATS II » À MESSIMY	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	2 179 696.14	1 934 140.14	4 113 836.28
- Recettes	2 179 696.14	1 934 140.14	4 113 836.28

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE « LES ANDRES » À BRINDAS	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	4 671 041.70	4 025 858.20	8 696 899.90
- Recettes	4 671 041.70	4 025 858.20	8 696 899.90

BUDGET ANNEXE « OFFICE DE TOURISME DES VALLONS DU LYONNAIS »	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	6 507.87	175 531.09	182 038.96
- Recettes	6 507.87	175 531.09	182 038.96

Après présentation, le conseil de communauté, par 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **adopte** le budget principal de la CCVL ainsi que les budgets annexes « Environnement », « Logement social », « Développement économique – Au Malval » à Vaugneray, « PAE Maison-Blanche » à Vaugneray, « PAE Clapeloup » à Ste Consorice, « PAE Les Lats II » à Messimy, « PAE Les Andrés » à Brindas et « OTVL ».

8 – Subventions pour l'exercice 2018

- attribution de subventions
- approbation des conventions d'objectifs correspondantes
- autorisation au président de les signer

Monsieur le président indique que, comme chaque année, la CCVL a été sollicitée par différents organismes intervenant sur le territoire afin de percevoir une subvention de fonctionnement.

Monsieur le président propose que chaque vice-président présente les demandes dans son domaine de compétences, soulignant que le tableau de répartition fait apparaître toutes les demandes inscrites au budget au titre de l'année 2018 mais que seules certaines font l'objet d'une délibération ce jour. En effet, certains dossiers présentés par des associations étant incomplets, les délibérations et conventions d'objectifs feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Après présentation des différentes demandes par le président et les vice-présidents concernés par les différents dossiers, le conseil de communauté, par 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-décide de verser aux associations concernées, sur le budget principal, pour l'exercice 2018, à titre de subventions de fonctionnement, les sommes de :

- 5 500 € dans le domaine de l'administration générale
- 3 000 € dans le domaine de l'action sociale
- 1 000 € dans le domaine de l'agriculture et aménagement de l'espace
- 11 000 € dans le domaine du développement économique et de l'emploi
- 7 490 € dans le domaine de la jeunesse
- 7 500 € dans le domaine des sports
- 3 200 € dans le domaine du tourisme
- 14 900 € dans le domaine de la culture (en fonctionnement et 9 840 € investissement).

-approuve les conventions d'objectifs correspondantes à conclure avec différentes associations,

-autorise monsieur le président à les signer,

-dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2018.

9 - Remobilisation des friches agricoles

- **approbation du règlement d'attribution des subventions**
- **délégation au bureau de l'attribution de ces subventions**

Monsieur le président donne la parole à monsieur Scarna, vice-président en charge de l'agriculture, qui rappelle qu'afin d'assurer la pérennité de l'agriculture locale, de larges périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) ont été mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL). Cependant ces périmètres de protection ne garantissent pas systématiquement l'utilisation des terrains par les agriculteurs.

Aussi, monsieur Scarna indique que, dans le cadre de sa politique agricole et face à la problématique liée au développement des friches, la CCVL souhaite ainsi conserver une vocation agricole des terrains classés en PENAP en aidant les propriétaires et les agriculteurs à remettre en culture des friches ayant un potentiel agricole.

Cette revalorisation des friches agricoles permettra ainsi de reconquérir des surfaces pour des exploitants souhaitant conforter leur exploitation ou pour des porteurs de projet en recherche de surfaces pour s'installer. L'accent est également mis sur l'importance de remobiliser les agriculteurs pour conserver un paysage ouvert et le patrimoine local.

Monsieur Scarna rappelle l'étude « pilote » effectuée sur la commune de Thurins par une stagiaire en 2017 et fait part également de l'expérience de la COPAMO dans ce domaine. Sur la commune de Thurins, une demande d'aide vient d'être formulée par un propriétaire et un exploitant qui sont tous deux prêts : le premier à louer son terrain et le second à le défricher pour l'exploiter.

Monsieur Mazurat s'étonne que la CCVL verse une aide à des propriétaires qui n'ont pas souhaité louer leurs terres antérieurement ce qui a provoqué leur état de friches. On aide des

personnes qui au départ étaient en tort et qui auraient dû accepter de louer leurs terrains sans bénéficier d'aides.

Monsieur Scarna lui répond qu'il s'agit d'un versement unique et d'un montant relativement faible. Monsieur le président ajoute que certaines friches peuvent être dues au fait que suite au départ d'un exploitant, le propriétaire n'a pas trouvé un autre locataire.

Madame Di Folco demande si ces aides sont réservées aux seules personnes privées. Monsieur Scarna lui répond que le règlement de la CCVL ne spécifie pas la qualité des bénéficiaires, il ajoute que les personnes publiques sont sensibilisées à la question ce qui est moins le cas avec les personnes privées.

Après exposé, le conseil de communauté, par 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve le règlement d'attribution de subventions pour la remobilisation des friches agricoles, définissant les modalités de versement de celles-ci aux propriétaires et locataires,

-décide de déléguer au bureau communautaire l'attribution de ces aides pour la durée du mandat,

-dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

10 - PAE « Clapeloup » à Sainte Consoce : cession de lots

- **approbation de plusieurs promesses de vente**
- **autorisation au président de signer tous actes y afférent**

Monsieur le président donne la parole à monsieur Badoil, vice-président en charge du développement économique, qui indique aux conseillers communautaires qu'il y a lieu de délibérer ce jour pour approuver 7 compromis de vente avec différents acquéreurs.

Le conseil de communauté, par 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve la conclusion de 7 promesses de vente à conclure avec différents acquéreurs, suivant détail ci-après :

- SCI BATEC pour le lot n° 22, aux conditions suivantes :
 - Surface : 1804 m²
 - 26 m² en PPRNI à 30 € le m²
 - 1778 m² sans contrainte à 68 € le m²
 - Prix de vente HT : 121 684 €
 - Prix d'achat : 19 844 €
 - Marge brute : 101 840 €
 - Montant TVA (20 %) sur marge brute : 20 368 €
 - Montant TTC : 142 052 €

- SCI C3S pour le lot n° 25, aux conditions suivantes :
 - Surface : 955 m²
 - Prix au m² : 68 €
 - Prix de vente HT : 64 940 €
 - Prix d'achat : 10 505 €
 - Marge brute : 54 435 €
 - Montant TVA (20 %) sur marge brute : 10 887 €
 - Montant TTC : 75 827 €

- Monsieur Serge CHARBONNIER pour le lot n° 27, aux conditions suivantes :
 - Surface : 663 m²
 - 144 m² sous ligne à haute tension à 45 € le m²
 - 519 m² sans contrainte à 68 € le m²
 - Prix de vente HT : 41 772 €
 - Prix d'achat : 7 293 €
 - Marge brute : 34 479 €
 - Montant TVA (20 %) sur marge brute : 6 895,80 €
 - Montant TTC : 48 667,80 €

- Monsieur Julien GIRAUD pour le lot n° 28, aux conditions suivantes :
 - Surface : 663 m²
 - 112 m² sous ligne à haute tension à 45 € le m²
 - 551 m² sans contrainte à 68 € le m²
 - Prix de vente HT : 42 508 €
 - Prix d'achat : 7 293 €
 - Marge brute : 35 215 €
 - Montant TVA (20 %) sur marge brute : 7 043 €
 - Montant TTC : 49 551 €

- Monsieur Didier RULLIAT pour le lot n° 29, aux conditions suivantes :
 - Surface : 667 m²
 - Prix au m² : 68 €
 - Prix de vente HT : 45 356 €
 - Prix d'achat : 7 337 €
 - Marge brute : 38 019 €
 - Montant TVA (20 %) sur marge brute : 7 603,80 €
 - Montant TTC : 52 959,80 €

- Monsieur Thierry BEAUPELLET pour le lot n° 30, aux conditions suivantes :
 - Surface : 666 m²
 - 538 m² sous ligne à haute tension à 45 € le m²
 - 128 m² sans contrainte à 68 € le m²
 - Prix de vente HT : 32 914 €

- Prix d'achat : 7 326 €
- Marge brute : 25 588 €
- Montant TVA (20 %) sur marge brute : 5 117,60 €
- Montant TTC : 38 031,60 €

- Monsieur Alexandre JESUS pour le lot n° 39, aux conditions suivantes :

- Surface : 1284 m²
- 621 m² sous ligne à haute tension à 45 € le m²
- 663 m² sans contrainte à 68 € le m²
- Prix de vente HT : 73 029 €
- Prix d'achat : 14 124 €
- Marge brute : 58 905 €
- Montant TVA (20 %) sur marge brute : 11 781 €
- Montant TTC : 84 810 €

-autorise monsieur le président à signer l'ensemble des actes.

11 - PAE les Andrés à Brindas : réalisation d'un bassin de rétention

- **approbation de la convention à conclure avec la commune de Brindas**
- **autorisation au président de la signer**

Monsieur le président donne la parole à monsieur Badoil, vice-président en charge du développement économique, qui présente un projet de réalisation d'un bassin de rétention à réaliser conjointement avec la commune de Brindas.

Il indique que le schéma directeur des eaux pluviales de la commune de Brindas, réalisé en 2013, préconise en effet la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales de 2100 m³, afin de réguler les apports du bassin versant urbanisé, composé à la fois du village de Brindas et du parc d'activités économiques « Les Andrés », dont l'extension a été commencée par la CCVL.

Il précise que la commune de Brindas et la CCVL ayant réalisé les études de faisabilité, les parts respectives de chacune des parties ont été fixées comme suit :

- commune de Brindas : 74 %
- CCVL : 26 %

Monsieur Badoil indique, par ailleurs, que pour réaliser ce bassin de rétention, il apparaît nécessaire, par souci de cohérence, de confier la réalisation de l'ensemble de ces travaux à un maître d'ouvrage unique, conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée qui autorise, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage publics, à ce qu'ils désignent l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, dans le cadre d'une convention.

Dans ce cas précis, il indique qu'il est opportun de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune de Brindas.

Après exposé, le conseil de communauté, par 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve la convention pour la réalisation d'un bassin de rétention au PAE « Les Andrés » à conclure entre la CCVL et la commune de Brindas,

-autorise monsieur le président à la signer,

-dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « PAE les Andrés » de l'exercice 2018.

12 - Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire 2014/2019

- **attribution d'une subvention à la SEMCODA pour une opération à Pollionnay**
- **approbation de la convention à conclure avec la SEMCODA**
- **autorisation au président de la signer**

Monsieur le président donne la parole à madame Perrin, vice-présidente en charge du PLH, qui indique que, dans le cadre du PLH 2014/2019, le conseil de communauté a délibéré antérieurement pour l'attribution d'une subvention à l'OPAC du Rhône pour une opération en état de futur achèvement de 14 logements locatifs sociaux (11 PLUS et 3 PLAI) sur la commune de Pollionnay, avenue Marius Guerpillon.

Or les négociations financières et techniques n'ayant pas pu aboutir avec le promoteur, l'OPAC du Rhône a renoncé à réaliser cette opération et a écrit à la CCVL pour indiquer qu'il renonçait au bénéfice de cette subvention.

Madame Perrin informe ensuite les conseillers communautaires que la SEMCODA qui se substitue à l'OPAC compte acquérir, en état de futur achèvement, 17 logements locatifs sociaux (6 PLS, 8 PLUS et 3 PLAI), sur la commune de Pollionnay, avenue Marius Guerpillon, « Les Hauts du Vallon », et de ce fait, a sollicité la CCVL afin de percevoir une subvention.

Elle précise que le bureau communautaire a émis un avis favorable et qu'il conviendrait donc de délibérer pour attribuer une subvention de 34 000 € à la SEMCODA (17 logements x 2 000 € = 34 000 €).

Après exposé, le conseil de communauté, par 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-décide d'attribuer une subvention de 34 000 € à la SEMCODA pour l'opération de construction de 17 logements locatifs sociaux située à Pollionnay, avenue Marius Guerpillon, « Les Hauts du Vallon »,

-approuve la convention attributive de subvention à conclure avec la SEMCODA,

-autorise monsieur le président à la signer,

-dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Logement social » de l'exercice 2018.

13 - Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire 2014/2019

- **approbation d'un avenant à conclure avec l'OPAC pour une opération à Thurins**
- **autorisation au président de le signer**

Monsieur le président donne la parole à madame Perrin, vice-présidente en charge du PLH, qui rappelle que, dans le cadre du PLH 2014/2019, le conseil de communauté a délibéré antérieurement pour l'attribution d'une subvention à l'OPAC du Rhône pour une opération d'acquisition de logements locatifs sociaux en VEFA sur la commune de Thurins.

Elle ajoute que, pour des raisons administratives et de montage financier, le délai prévu initialement pour la transmission de l'acte de vente notarié (12 mois à compter de la délibération) ne peut pas être respecté.

Madame Perrin indique qu'afin de permettre au bailleur de bénéficier de la subvention attribuée au titre de cette opération, il conviendrait de conclure un avenant de prolongation du délai de transmission dudit acte notarié de 18 mois à compter de la date de la délibération d'octroi de la subvention, soit jusqu'au 16 août 2018.

Après exposé, le conseil de communauté, par 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve l'avenant à conclure avec l'OPAC du Rhône prolongeant le délai de transmission de l'acte notarié jusqu'au 16 août 2018 pour une opération située à Thurins,

-autorise monsieur le président à le signer.

14 – Groupement d'achat fournitures scolaires et administratives (Lot 4 : cartouches)

- **approbation de l'avenant n° 1 à conclure avec CALESTOR**
- **autorisation au président de le signer**

Monsieur le président rappelle aux conseillers communautaires que la CCVL a conclu en mai 2017 un marché avec la société CALESTOR pour la fourniture de cartouches d'encre dans le cadre du groupement de commandes conclu avec 6 de ses communes membres.

Il indique que, compte tenu de l'augmentation de la cotation des cartouches HP depuis le 1^{er} janvier 2018, il conviendrait de conclure un avenant au marché précité afin de prendre en compte cette modification. Il précise toutefois que les montants minimum et maximum de l'accord-cadre ne sont pas impactés par cette augmentation.

Le conseil de communauté, par 31 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

-approuve l'avenant n° 1 au lot n° 4 (cartouches) au marché à conclure avec la société CALESTOR,

-autorise monsieur le président à le signer.

Questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

Monsieur le président fait état des décisions du bureau communautaire d'une part et des décisions du président d'autre part, prises sur délégation du conseil de communauté.

A – Décisions du bureau communautaire

- **8 février 2018**
 - Travaux d'aménagement de voirie rue du Recret à Vaugneray : marché de travaux à conclure avec le groupement DE GASPERIS / ROGER MARTIN
 - Impression et reprographie (3 lots) : marché de services
 - PAE les Andrés à Brindas : marché de maîtrise d'œuvre – avenant n° 1 à conclure avec SEGIC INGENIERIE SAS
 - Randonnée pédestre homologuée GR 89 « chemin de Montaigne » : convention à conclure avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Rhône et de la Métropole de Lyon
 - Récupération des déchets agricoles : convention d'adhésion aux Programmes Spéciaux A.D.I.VALOR
- **1er mars 2018**
 - Migration du logiciel finances en mode SAAS : avenant n° 1 à conclure avec CEGID
 - Piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais à Vaugneray : mise à jour de la régie de recettes
 - Musée Théâtre Guignol à Brindas : mise à jour de la régie de recettes
 - Gymnase Alain Mimoun à Brindas : convention de mise à disposition à conclure avec la MJC de Thurins

B – Décisions du président

- **1er février 2018** : Requalification du PAE « Clapeloup » à Ste Consorce : marché de maîtrise d'œuvre à conclure avec INFRAPOLIS ET GREEN CONCEPT
- **12 février 2018** : Mission archivage : convention de mission temporaire n° A 2018-11 à conclure avec le CDG 69
- **19 février 2018** : Réalisation d'une production artistique au Musée Théâtre Guignol : contrat à conclure avec la SARL BECOME
- **1er mars 2018** : Prestation Mailing « data nouveaux voisins » : contrat avec la Poste Solution Business

Autre question diverse

Monsieur le président rappelle aux conseillers communautaires que, le 18 mars prochain, la CCVL fête les 10 ans du Musée Théâtre Guignol à Brindas et les 20 ans de la compétence « Culture » de la CCVL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

La prochaine séance du conseil de communauté est fixée au jeudi 17 mai 2018 à 18 h 30.

Vu, le secrétaire de séance
Christiane AGARRAT

Le président
Daniel MALOSSE